

PREFECTURE DU NORD

PREFECTURE DU NORD
19 DEC. 2019
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

Commune de SAINT SOUPLET ESCAUFOURT

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000

relatif à la demande d'Autorisation Environnementale présentée
par la SAS P.A.M. Eclair de Saint Souplet en vue d'exploiter
sur une étendue de 8 aérogrammes et 3 parts de la Région
par la Commune de SAINT SOUPLET.


EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUETEUR

ENQUETE RELATIVE

A

la demande d'Autorisation Environnementale présentée par la SAS L'ARC
 Colion de Saint Sulpice au titre d'exploita sur Parc colion
 de 8 arrosageurs et 3 postes de livraison sur la Commune
 de Saint Sulpice

En exécution de l'arrêté du 17 juillet 2019 de Monsieur le Préfet du Nord,
 je soussigné, M. Emmanuel PARENTY, Commissaire Enquêteur ai ouvert ce jour, le présent registre
 côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée
 de 34 jours du lundi 16 Septembre 2019 au Samedi 19 Octobre 2019 inclus
 les 1 lundi 16 Septembre 2019 de 9 heures à 12 heures
2 lundi 16 Septembre 2019 de 9 heures à 12 heures
3 Mardi 25 Septembre 2019 de 15 heures à 18 heures
4 Vendredi 4 Octobre 2019 de 15 heures à 18 heures
5 Samedi 19 Octobre 2019 de 9 heures à 12 heures
 les observations du public.

A Saint Sulpice le 3/09/2019

EMMANUEL PARENTY
 COMMISSAIRE ENQUETEUR

Première journée :

Le 16 Septembre 2019 de 9 heures à 12 heures

1) - Observations de M. Reynès Denny, Agent de la Commune de Saint Sulpice
de la Mairie qui déclare être favorable au projet de Parc colion
de Saint Sulpice des lors que celui-ci adonne une franchise électrique
qui ne génère pas de pollution type CO² et qui adonne par la
Commune et des subventions financières permettant au village de se développer
et de mieux vivre.

Observation reçue par le CE sous le contrôle de M. Denny

EMMANUEL PARENTY
 COMMISSAIRE ENQUETEUR

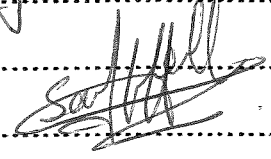
2.) Observat de Mme Elodie EUSTACHE et de Saint Foy
 Escampant 7 rue de la Rochelle et de M. Gerald SAGARY
 demeurant 5 SAULZÉRIE (59) qui déclarent être favorables
 au projet de parcelation de Saint Foy au motif que
 c'est une bonne opportunité pour la commune et que le
 projet ne crée pas de nuisances, pas de nuisances pour le
 village.

Le projet apporte plus d'avantages que d'inconvénients.
 Ils déclarent enfin qu'ils ne font pas craindre la
 transition énergétique mais qu'il faut l'admettre.

Observat reçu par le CE sous le contrôle de
 Mme Eustache et de M. Sagary.

Eustache Elodie

Gerald SAGARY

3.) Observat de M. François Baudet demeurant à Saint Benoît
 7, rue Pastan qui me remet un courrier circonstancié de 6
 pages avec 15 annexes en date du 15 Septembre 2019.
 Ce courrier et les annexes jointes seront portés au N° d'ingénierie
 publique sous l'Annex 1 "AR 1"

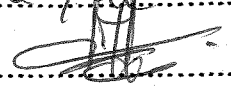
4.) Observat de M. Leclercq Jean Michel demeurant à
 Saint Foy 1 rue de Esclaves qui se déclare être
 totalement opposé au projet de parcelation à cause de
 la proximité par rapport aux habitations et aux nuisances
 (sonores, visuelles et autres) générées par les échafaudages.
 M. J. Leclercq précise en outre qu'il est déjà en fait
 par les nuisances sonores de déjà existants dans le pays.



EMMANUEL PARENTY
 COMMISSAIRE ENQUETEUR

Leclercq Jean Michel

Observat reçu par le CE sous le contrôle
 de M. Leclercq



5) Observations de Monsieur Jean Claude CATHALAUX demeurant à
 Saint Sulpice 25, rue de la Mairie, de M. Philippe Denoyelle
 demeurant à St Sulpice 37, rue de la Fabrique et de M.
 Roland Sauvage et à St Sulpice 9, rue de la Haute Neverses
 tous trois membres du Comité Sauvage de l'Environnement de la
 Vallée de la Haute Selle, déclarant par la suite au nom de
 Comité et au leur honneur personnel.

Ils m'indiquent être totalement opposés au projet de
 parc éolien de Saint Sulpice aux motifs suivants suivants:

- 1 aspect visuel (surplombant différents villages alentours)
- 2 proximité trop immédiate par rapport aux habitations
- 3 anfractu menace de
- 4 risque de pollution indirecte des b. versant
 de la Selle

1 aspect visuel de la vallée immédiate

5 impact sur les lieux de tourisme (altitude militaire)

Ils m'ont indiqué qu'ils ont recherché ultérieurement une note
 détaillée sur ce projet et les nuisances qu'il comporte.

M. R. Sauvage me ayant le jour en copie du N. / 29 /

2019 avec 2 autres qui sont portés en Annexe 2 du
 registre " AR2 "

Observations reçues par le C.E. par le Comité de M.
 Guerin, Acheyolle et Sauvage.

~~Je Guerin~~

Philippe Denoyelle
~~A. T. L.~~

R. SAUVAGE



6) Observations de M. Yvan Viret demeurant à Saint Martin
 7 Place de l'Accusé, qui me rend un compte en date
 du 15 septembre 2019 marquant son accord au projet de
 fac et d'un de St Souplet pour les raisons apportées
 la commune de Saint Martin.
 Comm. fait en Annex 3 au dossier "AR 3"

EMMANUEL PARENTY
 COMMISSAIRE ENQUETEUR

7) Observations de M. Jacques THERON dit à Saint Souplet
 19 rue de la Naine qui déclare être favorable au
 projet de fac et d'un de Saint Souplet dans la mesure
 où ce projet a des retombées financières intéressantes pour
 la commune de St Souplet alors que d'autres communes
 environnantes ne bénéficient d'aucun.
 Il indique qu'il a son avis, les élections me
 résent pas de nuances particulières.

Observations reçues par le CE sous le cachet de
 M. Jacques THERON

J. Theron

EMMANUEL PARENTY
 COMMISSAIRE ENQUETEUR

8) M. le pair de M. Serge Cottet dit à l'aire Nohues
 (02210) 15 Place du Malain qui est venu consulter le plan
 d'implantation de l'école et qui indique qu'il n'a
 aucune remarque à faire sur ce projet.

S. Cottet

EMMANUEL PARENTY
 COMMISSAIRE ENQUETEUR

9) observation de Mr et Mme. Nicole Guind
6. B rue de la Jalousie à St Sauvet
déclarent être favorable au projet du parc
éolien sur St Sauvet.

A l'heure actuelle où l'on parle de bilan carbone
et de sa pollution, ce projet éolien est une réponse
positive à la diminution de la consommation des
énergies fossiles voire son remplacement. Saint-Sauvet
a une opportunité pour son développement et son Avenir.

Le 19 Septembre 2019

2^{ème} Permanence du C.E. le Samedi 21 Septembre 2019
de 9 heures à 12h30

10) Observation de Mr Frédéric GAARON de St Sauvet
la Haie Neuve 19, rue de Nolain
qui se déclare être défavorable au projet de
parc éolien de St Sauvet aux motifs suivants.

1. impact visuel négatif

2. impact négatif sur la valeur des parcelles
immobilières

Observation reçue par le C.E. par le courrier de M.
F. GAARON.

11) Observato de Mme Françoise DENISSE demeurant à Saint
Sever 15 rue de Cateau

qui declare ne pas être par principe défavorable à
l'éolien mais constate que sur le territoire de St Sever
et les environs, il y a beaucoup trop de parc éoliens en
achèvement ou en projet et que l'as absolu est une
détraction du paysage par l'éolien.

Elle s'inquiète par ailleurs de l'impact des causes,
par l'éolien sur la faune et la flore environnantes
en particulier pour le oiseaux nichant sur la
plaine ou le risque de pollution par la
mine la Seille liée à un écartement de hydrocarbures
contenus dans le colécteur (route à droite)

Observato rédigé par le CE sur le conseil de Mme F. Denisse

[Signature]

12) Vite de Mr Christian Lemaitre demeurant à NAREZ (59) 3

rue Jean Jaurès qui s'est présenté à la permanence pour
avoir des renseignements sur les projets de parc éolien
autour de NAREZ et de CLARY et son sur le
projet de parc éolien de St Sever qui le concerne
par directement.

le CE a invité Mr Lemaitre à se rapprocher des maires
de sa commune pour connaître l'état d'avancement
des projets en cours sur la commune et ses environs
immédiats.

13) Observations de Mme Virginia VFAITE dite Saint-Nicolas
 Rivière (02) 2 rue de la Chapelle et de M. Fabrice BOUCHER
 dit St-Nicolas Rivière 7 rue de la Chapelle
 qui déclarent l'un et l'autre être défavorable au
 projet de parc colonial de Saint-Félicien pour les motifs
 suivants :

1. perturbations des ondes hertziennes compromettant le
 récepteur Télé
2. l'absence de recettes financières pour le Commune
 de St-Nicolas Rivière qui aient les effets néfastes de
 colonies alors que celles-ci seraient implantées sur
 une commune voisine.

~~VFAITE~~ ^{Observations reçues par la CCE par le cabinet} de Mme VFAITE et de M. Boucher
 VFAITE Virginie Boucher
 Fabrice

14) Observations de M. André BARBIER demeurant - Saint-Benoit (59)
 1 Bis rue l'Estan

Il déclare ne pas être hostile à l'implantation d'éoliennes
 mais considère qu'il y en a beaucoup trop sur le territoire
 Il indique que le Président de Repon, Xavier Bertrand,
 est défavorable au projet d'éoliennes ce qu'il s'est
 permis par voie de presse

Il regrette également qu'il est plus possible au parc lui
 de se promener dans le repen sans avoir le regard
 fixé sur ces énormes objets qui défigurent le paysage
 lorsqu'ils sont implantés des éoliennes si près des habitations
 alors qu'il y a d'autres grandes espaces agricoles plus
 adaptés

Il déclare que le fait d'implanter des éoliennes près
 des habitations a un impact négatif,
 nul, blanc et noir par le santé humaine

Il existe également un aspect positif par la faune, la protection des champs saisis et l'on se dirige vers un scandale sanitaire dans quelques années.

M. Barbier s'inquiète également du risque de pollution générale par une fuite accidentelle de produits. Une démarche les huit, déposée dans ce cadre réglementaire ou le renouvellement de ces huit, huit au long de bassin versants autour dans le même la Selle à proximité du parc ecovin. Notant que cette rivière est classée en première catégorie par la qualité de ses eaux et qui constitue un réservoir biologique de première importance qu'il faut impérativement préserver.

Observation rédigée par le CE sous le contact de M. Barbier

[Signature]

15) Observation de M. Franck BOUQUET dit à Saint Benoît Jumeaux qui me remet un nouveau courrier (contributions n° 2) de 4 pages avec 12 annexes (dt 5 et 6a) en date du 21/09/2019

Ce courrier et les annexes seront portés au système d'enquête par courrier sous le numéro Annex 4 " AR 4

[Signature]

16) Observation de M. Jean GACET dit à Saint Barthélemy Rivière (02110) J me VAIL-VERNAUD qui demande être totalement favorable au projet de parc ecovin de St Feuillet compte tenu de l'enrichissement des colonies dans la région et les nuisances visuelles, sonores et olfactives, après

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUETEUR

par ce type de projet
Observation rédigée par le CE sous le contact de M. J GACET

17) Observations de M. Michel Delvaux dit - Saint Sulpice - Escarpant

15, rue de la Rodelle

Par ce mot je vien a dire mon Mecontentement - Nous avons

le parc éolien de Benigny sont un Bruit insupportable.

Donc nous seront importés par le Bruit nous sommes

Dans un lieu où nous avons un couple de Pi Pout des

Manais des chaux saucis des Heron sende Paris de la

Migration un passage a pigeon voyageurs de édiense

Ne soume qua restis de 15 R.H. la P seront Brices a

18,6R pas rentable



18) Observations de M^r et M^{me} Wajtyk Fabrice Né Laurent

être favorable au projet de Parc éolien sur

la commune de S^t Sulpice



3^{eme} Permanence du CE le Mercredi 21 Septembre 2019

de 15 heures à 18 heures

19) Observations de M. Henri et Mrs Nicole Hofman demurant à

la Haute Menerve (19350) 6 rue de Saint Sulpice et de M

Christin et Mrs Claude Deferrey demurant à Nolain (02110)

16 bis rue René Descartes

Ils déclarent être totalement défavorables au projet de
parc éolien de Saint Sulpice pour les motifs suivants:

1. saturation de colines dans le secteur

2. manque de rentabilité des colines

3. nuisances visuelles et sonores très aux infractions

4. dépréciation du patrimoine immobilier

par la présence de parcs éoliens immédiats d'édifices

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Il a de plus en plus que les fabrications ne bénéficient
d'aucune ressource en autres mais au contraire une
augmentation au prix de l'électricité.

Observations reçues par le CE sous le contrôle de M. M. Hofman et de M. M. Depenay.
Hofman
Depenay

20) Observations de M. S. GARETUX, M. LEBECQ, demeurant à
St-Jeulès 21, rue de la Meunerie qui déclarent être défavorables
au projet de Parc éolien à St-Jeulès mettant tout particulièrement
l'accent sur les nuisances sonores, des nuis de nuisance et
notamment le cinéâtre militaire britannique situé à moins de
200m de la zone d'implantation du projet.

Mme S. GARETUX, recevait du CE un courrier en date
du 25/09/2019, concernant les motifs de son opposition au
projet. Cette lettre et 3 photos en annexes seront portées au
regard sous la référence ANR 5 AR 5.

Observations reçues par le CE sous le contrôle de M. S. GARETUX
S. GARETUX

21) Observations de M. NICHOL et de Mme Thérèse ROYAL demeurant
à Saint-Jeulès 1 Le Petit Narain qui se déclarent être
favorables au projet mais nourrissent cependant quelques
inquiétudes sur l'avenir des colonies.

Observations reçues par le CE sous le contrôle de M. et Mme ROYAL.
Observations reçues par le CE sous le contrôle
de M. et Mme NICHOL ROYAL

Th. Royal

22) Observations de M. Grand Reubrecht demeurant à la Hainche (59350)
8 rue de Saint Feupel et de M. Benoît Norkier demeurant à
la Hainche (59350)

qui déclarent tous deux être défavorables au projet de parc éolien
de Saint Feupel aux motifs suivants:

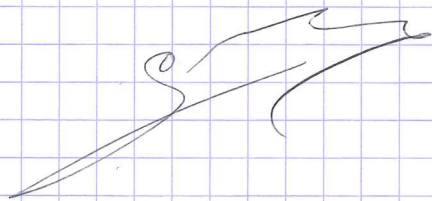
1. saturation d'éoliennes dans le secteur
2. nuisances sonores
3. baisse de valeur du patrimoine immobilier.

M. B. Norkier, député-maire élu, indique que la présence
d'éoliennes crée des perturbations aux troupeaux. Il indique
que son élevage est classé en protection et qu'il respecte les
normes européennes.

Compte tenu du risque sanitaire, il demande à ce que
les éoliennes soient classées à au moins 750 mètres de son
lieu d'élevage. Il demande la suppression des éoliennes
E7 et E8.

Observation rédigée par le CE avec le concours de M. Reubrecht
et Norkier.

~~M. Grand~~



23) Observations de M. Roger Marie Viret demeurant à Nanteuil (02110)
Place de la Gare, qui se déclare défavorable au projet de parc
éolien de Saint Feupel, qui se trouve à la limite de M. Nanteuil
Elle me remet un document intitulé "Pétition contre l'implantation
d'éoliennes à Saint Feupel et limite de M. Nanteuil" contenant
les motifs de refus d'implantation des éoliennes.

Cette lettre a été adressée à Mme Wiet et datée du 21 Septembre 2014, sera
portée en annexe du registre sous le numéro Annexe 5 AR5

Rose Marie Viret

Observation reçue par le CE sous le
contrôle de Mme Viret

24) Observations de Mr Jean Claude GARCIAUX dt^r Saint Julien

25 me a le maire qui intervient pour le compte de Collectif "Sauvegarde Environnementale de la Vallée de la Haute Selle" et qui
me remet une note contenant 9 remarques concernant le désaccord
total de l'édifice sur le projet de parc éolien de St Julien

Cette note a accompagné d'une annexe 1 sera portée au registre
d'archive sous le numéro Annexe 7 AR7

[Signature]

25) Observations de Mme Claudine LOMBARD dt^r Nelay (02110)

4 rue Jean Jaurès, de Mme Nadine LOMBARD et de Mr Jean Luc
WOLNY dt^r Nelay (02110) 8 rue Jean Jaurès

Ils déclarent être favorable au projet de parc éolien de
St Julien aux motifs suivants:

1. nuisances sonores provoqués par les éoliennes
2. impact sur le paysage
3. impact sur l'environnement (champs, forêts)
4. impact relatif sur le récepteur TV et Internet.

J. Lombard

C. Lombard

Observation reçue par le CE sous le contrôle de Mme Claudine et
Nadine Lombard et de Mr Jean Luc Wolny

26) Observateur de M^{me} Nourgue BISERTE demeurant à Coulogne (62317)
J1, rue du Virazel (hâtie de St Sulpice) et de M^{me} Anais
GOBAILLE demeurant à St Sulpice 15 rue de l'Arbre de Guise
qui se déclarent être défavorables au projet de parc école
de St Sulpice pour les motifs suivants:

1. nuisances sonores et nuisances visuelles provoquées par les colonnes
2. risque de pollution du sous-sol en cas de sinistre
3. problème de réception des ondes hertziennes (TV)
4. risque pour la santé publique
5. impact sur le valeur du patrimoine immobilier

M^{me} Biserte remet un courrier au nom de la famille Biserte de
St Sulpice. Ce courrier en date du 25/09/19 sera porté au

registre d'opposition sous le numéro Anais 8 AR 8

Observateur rédigé par le CE sous le contrôle de M^{me} Biserte et de M^{me} Gobaille

M Biserte M Gobaille

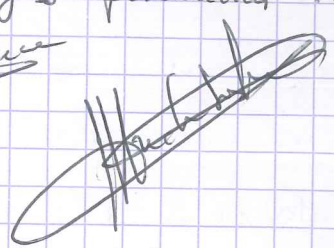
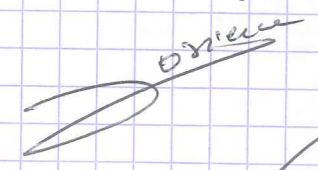
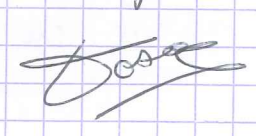
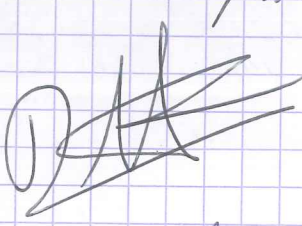
27) Observateurs de M Jean Pierre NUCKENBEN d^{ts} VAUX-ANDIGNY
(02110) 13 rue du Clerc, de M^{me} Joël DOSIÈRES et de M^{me} Marie Claude
DOSIÈRES d^{ts} Nelay (02110) 19 rue Jean Jaurès et de M^{me} Jean Baptiste
DUCATTEAU d^{ts} VAUX Andigny (02110) 1 rue René Fauriel.

Ils déclarent être défavorables au projet de parc école de
St Sulpice pour les motifs suivants:

1. nuisances sonores
2. nuisances visuelles
3. rapprochement des colonnes
4. impact sur l'éclaircement des canaux de M^{me} Sellenant.

Ils estiment en outre que l'implantation est trop proche des communes

de St Nolain et a St Martin Riviere qui subissent les inconvénients
des colères aux bénéfices des avantages financiers réservés à
St Souplet.

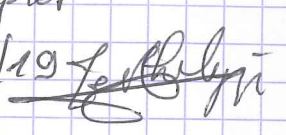


observés depuis par le CE sous le contrôle de

Nommes Nuckembled et Ducatton et de du et Mme BOSIER

28) Je soussignée Mme PHILIPPE Virginie déclare être favorable
au projet du parc scolaire de St Souplet.

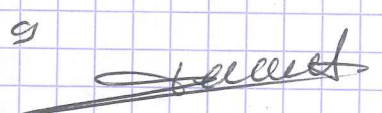
adresse => 25 rue de Reumont 59360 St Souplet

le 30/09/19 

29) Je soussignée M^{me} JERAMAERT Amélie déclare être
favorable au projet du parc scolaire de St Souplet.

24 Rue du Nouveau Nord St Souplet

le 30/09/2019



Je soussigné ROGER Christian être favorable au projet de Parc scolaire
de St Souplet puisque veut un parc scolaire qu'une centrale nucléaire
ou un charbon

8 rue genty St Souplet



31) Je soussigné COUVART Pascale maire de Ribrouelle
est favorable au projet scolaire sur la commune de
St Souplet



EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Veine Permanence de CE du Vendredi 4 Octobre 2019
de 15 heures à

32) Observateur de M. Jean Claude GARENIERX demeurant - 67th Feuplet 2J
Maire de la Mairie qui intègre au nom de l'Association
"Sauvegarde Environnementale de la Vallée de la Haute Selle"

Il me remet une note de 8 pages dont une adresse représentant
une photo de la Cigogne Blanche. (la date du 4/10/2019)

Cette note concerne essentiellement l'épifaune et les Chironomides, avec
un schéma et une analyse critique de l'étude d'un)alt sur les
sites et pour les chironomides

Cette note sera annexée au rapport d'enquête pour la référence
Annexe 9 AR 9

~~7~~

33) Observateur de M. Denis Bédelle demeurant - Le Cateau (59350) 68 Bd
Paturelle qui agit au nom et pour le compte de l'Association de
Hospitalité du Patrimoine Naturel et Culturel du Cateau et de la
Vallée de la Selle dont le siège est HOTEL de Ville Le Cateau Cambresis
compensé 80 membres, M. D. Bédelle étant le Secrétaire de l'Association
Il remet ce jour une note de 2 pages au nom de l'Association
poursuivant par de leur désaccord au projet de parc éolien de
St Feuplet, avec différents arguments, à savoir:

1. le schéma des nombres d'éoliennes dans le secteur
2. l'incidence négative sur les usages en eau
3. l'impact négatif sur les bords de méandres
4. les nuisances pour les animaux et pour les humains
5. la non-fertilité du projet

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

en date du 20 septembre 2019
Celle-ci sera jointe au registre d'enquête sous la référence

17

Annexe 10 AR 10.

Observations reçues par le CE par le comité de du Bertelle.
Devis BOITELLE (A PROPOS)



34) Remise par Mr Garaix Jean Claude d'un devis en date du 4 Octobre 2019 de Mr Roland Sauvage devenue - St Foyet 9, rue de la Haute Neuverne qui ne pouvait se déplacer ce jour et qui complète sa contribution du 17 septembre 2019 Marquant son affectation au projet de parc scolaire de St Foyet
Ce devis en 1 page et un annexe 1 sera porté au registre d'enquête sous la référence Annexe M AR M

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

35) Observations de Mr Gerald MACHU devenue - St Foyet, 12 rue de Marlin et de Mr Christian FETILLE devenue - St Foyet 9 rue Gentil qui déclarent être défavorables au projet de parc scolaire de St Foyet pour les motifs suivants:

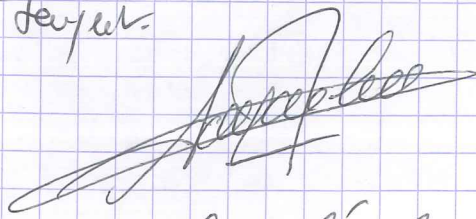
- nuisance visuelle et sonore
- crainte sur le pollution des sols
- pollution de réception des ondes hertziennes
- nuisance au niveau de la faune
- saturation d'éco-citoyens dans le secteur
- dévalorisation du patrimoine municipal
- pollution liée aux lampes

Il est considéré que des solutions alternatives existent, notamment par le pose de panneaux photovoltaïques

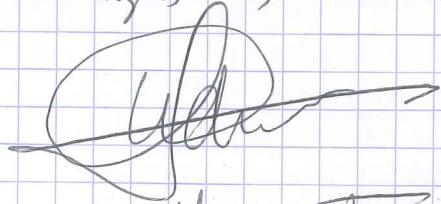
EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Ils peuvent également que de nombreux membres existant
peuvent servir à générer les besoins techniques des laboratoires
de Sersys.

18



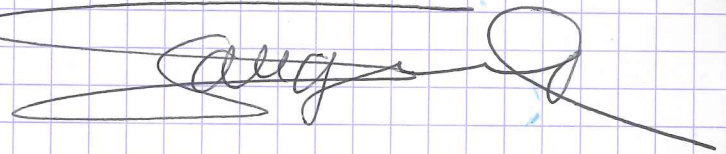
Jacques Gérard



Henri Tardieu

Observations réalisées par le CE sur le contenu de la NACTU et Ferille

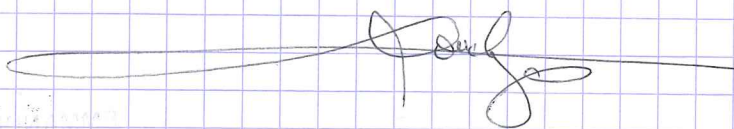
36) Observations de Jean Marc Fauzeaux devant 1 Place Sadi Carnot
Arrestation honore qui se déclare totalement défavorable au projet de
plan école de St Sulpice compte de la situation connue de
niveau d'évolution dans le secteur et de l'ancienneté du Cateau.
Il lui est donc remis une palanque permanente par dépôt sur
table avec un annuaire des photos



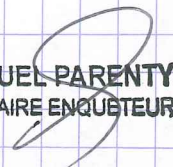
37) Observations de Franck Bourcier dt = Saint Benin 7 rue Pastou
qui me remet le jour une contribution n° 3 de 6/age associés de
24 ans, numéros de 1 = 24.

Il complète sa contribution par la remise de 3 autres compléments
venant en complément de la contribution n° 1 (13 Bis et 14 Bis)
et de la contribution n° 2 (9 Bis)

Cette contribution n° 3 et les autres remises le jour sont portés au
registre d'ici qu'il sous le référence Annexe 12 AR 12



EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



38) Observateur de M. Julien BRISTEN et de Mme Nant Nadelens
BRISTEN demeurant : Saint Benin (59360) 10 rue Feytaud,
qui se déclare défavorable au projet de parc éolien de
Saint Sulpice pour les motifs suivants.

19

1. saturation du paysage
2. protection des chaux, seules
3. respect de la santé humaine.

~~Observateur~~
~~BRISTEN~~

M. BRISTEN

Monsieur BRISTEN

Mme Nant Nadelens

Observation reçue par le CE pour le compte de M. et Mme BRISTEN

39) Observateur de M. Gérard LEMOINE demeurant : Saint Benin 1 rue
Faidherbe qui se déclare défavorable au projet de parc éolien de St Sulpice aux
motifs suivants :

1. saturation du paysage
2. risque de pollution en cas de sinistre
3. rentabilité des éoliennes compromise compte tenu de
l'absence de vent et des périodes de calme

~~Observateur~~
~~LEMINE~~

Observation reçue par le CE pour
le compte de M. Gérard LEMOINE

40) Observateur de M. Pascal WATREUX dt : Saint Benin 7 A
Faubourg Gallieni qui se déclare défavorable au projet de
parc éolien de Saint Sulpice pour les motifs suivants :

1. trop proche des habitations
2. pollution visuelle
3. saturation au paysage par le nombre important
d'éoliennes dans le secteur.

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

[Signature]

49) Observati de Mme Naime BLOCC demeurant - Nolein (02110)
13, rue René Descartes qui se declare defavorable au projet
de parc eolien de Saint Sulpice pour les motifs suivants:

- nuisance sonore (permanence du bruit)
en fonctionnement

- projet qui n'a rien d'ecologique compte tenu de
la perturbation engendree par les eoliennes sur la faune et la
flore

- risque de pollution des eaux et des sols par
l'entretien.

- saturation du lieu de colerage, dans le secteur

- de valorisation de l'atmosphere municipale, et de
l'atmosphere environnementale.

Elle a pense que les communes ne voient que leur interet
financier et non pas l'interet de leurs habitants.

[Signature]

Observati relayee par le CE pour le controle
de Mme N. Blocc

49) Observati de M. Freddy CLARA demeurant - Nolein (02110)

17, rue Jean Jaurès qui se declare favorable au projet
de parc eolien de St Sulpice dans la mesure ou le projet.

que l'on peut constater comme une energie propre vient
en remplacement de l'energie nucleaire

[Signature]

Observati relayee par le CE pour le controle de
M. F. Clara

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUETEUR

43) Observator de Mu Vaou que Lefebvre de ment = Nolan (02110) ²¹
NB un feu fait qui se declare defarable au point
de Parc colier de st fuyet pour les indp. nitrats:

1. saturation du nombre d'editions sur le secteur
2. nuisances sonores
3. Mauvaise reception des ondes herzbirny (TV, Internet)

Mme Lefebvre

Observator redigi par le CE sous le contrle de Mme Lefebvre.

44) Michaël MEUNIER
Directeur technique au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle
Place des anciens combattants d'AFN
59730 SAINT-PYTHON
03 27 37 30 93

Le jeudi 17 octobre,

Le projet technique et les mesures compensatoires environnementales
répondent aux enjeux environnementaux locaux.
La gestion des eaux pluviales retenues est satisfaisante.

Nous souhaiterions que la haie du syndicat de la Selle présente
dans le bassin versant n°3 (Etude hydraulique p 18 et p 22)
soit conservée et non supprimée. Cette haie est en dehors du
périmètre d'impact des ordonnances E1 et E2. De plus, le
Syndicat de la Selle s'engage à entretenir cette
haie dans un objectif de lutte contre les ruissellements
agricoles. Cette haie sera toujours taillée basse et n'offre pas
d'habitats aux chiroptères.

Bien cordialement.

Michaël MEUNIER

Bonne Permanence

Samedi 19 Octobre 2019
de 9h à 14h

45) Observateur de Jean-Naum Frugeroux et à Le Cateau (59) Place
Sadi Carnot qui confirme son opposition totale au projet de
Plan local de protection de l'air de Le Cateau qui finaliserait l'aménagement
de Le Cateau.

Il remet au CE Le Cateau une note d'observations de 2 pages
où il y a 5 pages dont des photos panoramiques réalisées
par ses soins.

Cette note et les annexes correspondantes seront publiées
au registre pour le registre AR n° 13

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

46) Observations de Mr Jean Claude GAVARIS de St Julien 25 (23)
rue de la Harve.

- qui intervient à titre personnel pour marquer son accord au projet de Parc eolien de St Julien et qui remet ce jour au CE un courrier en date du 18 octobre 2019 destiné au Commissaire Enquêteur par lequel il exprime les motifs de son désaccord sur ce projet. Cette lettre est accompagnée d'une annexe à savoir un courrier d'EDF unilatéralement émis en date du 25 septembre 2019 relatif à sa participation au comité de pilotage. Cette lettre et l'annexe concernées sont portées au registre par le référent AR Arrêté 14.

- Mr Gavaris remet au CE une lettre de Mr Serge Pecqueur dit M, rue Bolez - St Julien (lettre en date du 14 Octobre 2019) par laquelle le monsieur qui à sa se déplacer s'oppose au projet de parc éolien de St Julien pour les motifs suivants:

- dégradations au paysage
- bruit
- impact sur les oiseaux et chèvres, cerfs etc
- perte de valeur, immobilière
- nuient non prévus en France

absence de mesures de réduction
Cette lettre sera portée au registre d'enquête sous le référence AR n° 15
- Mr Gavaris intervient enfin au nom du Collectif "Sauvegarde Environnement de la Vallée de la Haute Selve" et remet au CE :

1 une lettre du 25/09/2019 destinée au
Président de la Région des Hauts de France

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- la réponse de M. Karim Bekhand en date du 17 Octobre 2019 (24)
envoyé par mail à M. Amos Bader

- une pétition commune aux pêcheurs de Parc éolien Nord Bafny II (Eoltra Développement) et Parc Éolien de St Sulpice (EOP Renewable) concernant une objection formelle à l'implantation supplémentaire de 14 éoliennes. Cette pétition a recueilli 479 signatures.

- 3 annexes correspondant d'une part à la pétition et - deux, d'autre part à un avertissement de la Ville de Noua du 12 Octobre 2019 et enfin au témoignage d'une activité de surveillance de M. B. Laffargue - Berthe la lettre du 25/09/2019, la réponse de M. Karim Bekhand et les annexes de la pétition seront portés au dossier au registre d'avis et de réclamation sous le numéro AR Annexe n° 16

Observation rédigée par le CE sous le contrôle de M. G. Guivain.



47) Observations de M. Roland Sauvage dit - St Sulpice, 9 rue de la Havie Neuve. qui, pour la deuxième fois, manque son rendez-vous au CE à propos d'un avis en date du 19/10/2019 accompagné d'une annexe relative à un avis d'un Commissaire-Enquêteur sur le projet de parc éolien du Caton (Reumar / Trointhe).

Cette note et l'annexe correspondante seront portés au registre d'avis et de réclamation sous le numéro AR n° 17

Observation rédigée par le CE sous le contrôle de M. R. Sauvage



EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

48) Observateur M. Franck Beucher dit à St Benet (59) 7, rue
Pastor qui intervient pour la 4^{ème} fois et qui marque le
nouveau son opposition au projet de parc éolien. Il complète ses
précédentes contributions par une nouvelle contribution n°4 qui
évoque :

- le fait que la plupart des éléments constituant l'éolien, en
particulier les pales, ne sont pas recyclables
- l'utilisation de terres rares provenant de Chine pour la fabrication
des turbines
- un marché mondial de l'éolien qui s'effondre
- la perte de valeur immobilière pour les habitations proches
des parcs éoliens
- la perturbation pour les pigeons voyageurs et les colombophiles
nombreux dans le secteur
- l'absence d'une étude sur le créateur de G EPR, ce qui
remet en cause l'intérêt à la production éolienne.

Cette contribution n°4 de 2 pages en date du 19 Octobre 2019
est accompagnée de 7 annexes numérotées de 1 à 7 avant d'être
au repêchage sous le numéro Annexe AR n° 18

Observateur reçu(e) par le CE sous le contrôle de M. F. Beucher

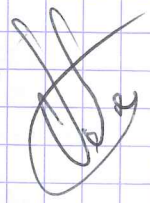
Beucher

49) Observateur M. Yvon Viret dit à St Naur Breton (92) 7 Place
des Acacias qui intervient pour la seconde fois qui confirme
son opposition au projet de parc éolien de St Denis et qui remet
auprès du CE une lettre en date du 18 Octobre 2018 au nom
de lui et de Mme Yvon Viret contenant les motifs
de leur contestation, à savoir :

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- l'utilisation de métaux rares radioactifs importés de Chine pour la fabrication de éoliennes (rotors etc...) contribuant au grave danger pour la santé (cancers et leucémies)
- la pollution engendrée par l'incendie d'une éolienne (fumées toxiques)
- le fonctionnement des éoliennes en l'absence de vent par l'énergie électrique qu'elles consomment, ce qui est toujours une énergie propre à 100%
- la mise en place sur la facture d'électricité de taxes complémentaires destinées à financer la construction d'éoliennes, de retournement des paysages et apportant de nuisances sur la vie humaine déclinant
- le fait que certains pays comme l'Allemagne, le Danemark et les USA redoublent leurs subventions au projet de parcs éoliens sur leur territoire
- le fait qu'une étude est en cours concernant la construction de 5 réacteurs nucléaires apportant la preuve que l'éolien n'est pas la solution aux problèmes d'approvisionnement de l'électricité
- le fait de voir une nouvelle éolienne engendrée par les éoliennes à proximité des habitations
- le fait de recréer, pour répondre aux besoins, de petites centrales électriques le long des cours d'eau qui ne nuisent à personne et ne dénaturent pas le paysage.

Observations relayées par le CE sous le contrôle de M. Yvon Viret, la lettre en date du 18/10/2019 au nom de M. et Mme Yvon Viret sera jointe au annexe du rapport sous le référence Annexe AR n° 19



EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



50) Observations de Nicolas Vincent Delsaux dt = 55 bouquet (59) (27)
3 rue du vent à Bate, Nicolas Delsaux dt = 55 bouquet (59) 15 rue
de la Rochelle, Quentin Delsaux dt = 55 bouquet (59) 3, rue du
Vent de Bate qui déclarent tous trois être totalement opposés
au projet de parc éolien de 55 bouquet pour les motifs
suivants:

- nuisances visuelles et sonores
- la proximité des habitations (distance trop proche des
éoliennes par rapport à d'autres parcs étrangers comme l'Allemagne
ou le Danemark)
- le démantèlement des éoliennes dont le coût de
50 000 € est largement insuffisant par rapport au coût réel
d'entretien qui est de 170.000 € par éolienne, sachant que
le béton utilisé reste en place en tout état de cause
- le fait que la route du nord est celle qui comporte
le plus d'éoliennes
- la perturbation de la faune
- nuisance lumineuse
- impact sur la santé animale (bovins)
- destruction des haies
- impact important et négatif sur les passages migratoires
des oiseaux et de espèces protégées.
- risque important de pollution par la rafle théorique en
cas d'accident (ex. fuite d'une éolienne à Adair)
- la dépréciation de la valeur immobilière
- la destruction de la biodiversité existante
(arrachage de certains arbres)

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- le fait que les colliers sont financés par le Contribuable.

Les lettres au Noroisy Vincent Delsaux, Nicolas Delsaux et Quentin Delsaux, étant prouvée que la lettre de M Nicolas Delsaux est accompagnée d'une annexe consistant en une photo du village de Fefayel avec en premier plan un hibou des marais nichant à proximité du village. Seront joints aux annexes au registre sous la référence AR n° 20.

Observation redigée par le CE sans le contact au Noroisy Vincent, Nicolas et Quentin Delsaux

M DELSAUX ✓

M Delsaux Quentin

M Delsaux Nicolas

Noroisy Vincent Delsaux reçoit en outre au CE une lettre de M et Mme Notredame dit = Escoufant (59) 10, rue de la Rochelle qui n'ont pu se déplacer ce jour et qui marquent leur opposition au fait de faire collier et souper.

Ils remettent au CE par l'intermédiaire de M. V. Delsaux, cette lettre qui sera annexée au registre d'enquête sous la référence AR n° 21

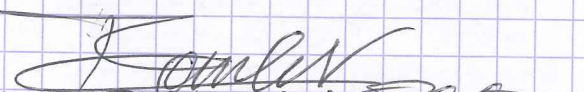
M DELSAUX ✓


EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

51) Observations de Mr Jean Pierre GOURLET dt. Le Plateau (59) (29)
4 chemin de Reunant et de Mme Florene GOURLET - PLATEAU dt. St
Benot (59) 27, Faubourg Gallieni qui déclarent être opposés au
projet de parc éolien de St Julien par les motifs suivants:

- pollution visuelle
- nuisance sonore
- saturation et dégradation du paysage
- impact sur le santé humaine par les ondes électromagnétiques
- impact sur la vie animale
- pollution lumineuse et la lumière de la nuit.

Observations, reçues par le C.E. par le conseil de Mr J.P. Gourlet et
de Mme F. Plateau - Gourlet.


F. Gourlet-Plateau


GOURLET Jean Pierre

52) Observation de Mme Delphine NOREAU dt. St Julien-Escarpaux
(59) 10 rue de Bourisny qui déclare être opposé au projet de
Parc éolien de St Julien par les motifs suivants:

- nuisance sonore
- pollution au sol.
- perturbation de la santé humaine et de la vie animale
par la production des ondes
- proximité trop proche des habitations (un parc éolien
Nouit Baguy est déjà présent à suite 500m de l'habitation)
- saturation du paysage par le nombre
insupportable d'éoliennes

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUETEUR


- Pollution liée au démantèlement (matériau du béton dans le sol)

- risque de fuite hydraulique

- problèmes de réception des ondes hertziennes (récepteur TV, GSM)

- perte de valeur immobilière

Observation réalisée par le CE sous le contrôle de Mme D. Nozau

 Delphine Nozau

I3) Observations de Mr Jean Claude HIDEUX dit St Julien (FA) 60
Mme de la Fabrique qui déclame être opposé au projet de parc
éolien de St Julien par les motifs suivants:

- nuisance visuelle

- nuisance sonore liée au bruit des pales

- nuisance lumineuse liée aux flash des éoliennes

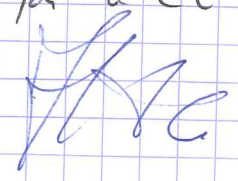
- impact sur l'environnement (couloirs de migration)

- impact négatif sur la vallée de la Selle et les villages de
Pollieux

- impact des basses fréquences sur le santé humaine et le
vie animale

Il conteste cette implantation sur le village de St Julien en
égard aux vents dominants qui impactent les habitants.

Observation réalisée par le CE sous le contrôle de Mr J.C. HIDEUX



14) Observations de Mr Bernard DeBucquoi dr - St Julien (19) (3)

20 rue St Julien, qui déclare être opposé au projet de parc scolaire de St Julien pour les motifs suivants:

- inutilité car le terrain produit déjà un excédent d'électricité
- Mon rapport = ses besoins
- inutilité par rapport au rattachement d'un quartier et à la création d'aires
- impact visuel, sonore
- impact financier pour les habitants liés à la dépréciation de la leur immobilier et au fait que l'électricité n'est pas encore chère pour les habitants devenues à proximité d'un parc scolaire
- insuffisance du cahier de charges de 50 000 € pour le développement dont le coût par école est estimé à 150 000 €
- une altération du cadre de vie pour les habitants.

Observations reçues par le CE pour le compte de Mr B. DeBucquoi qui remet à l'appui de ses observations, une lettre du 19/10/2019 qui sera portée au registre pour le dossier AMM de l'arrondissement 22

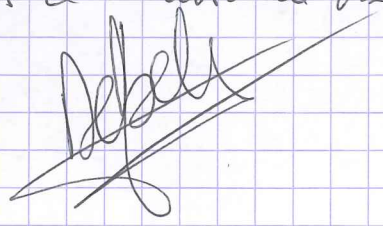
15) Observations de M^{me} Jérôme DEBENS dr^e 20 rue de Malleville la Haie Nouvelle Nalain (02) qui déclare être opposé au projet de parc scolaire de St Julien pour les motifs suivants:

1. Tarif proche de l'habitant déjà rattachés par les autres parcs scolaires (15 écoles actuellement autour de l'habitant)
2. Mutations sans de 15 écoles sans compte le projet de St Julien.
3. Saturation du paysage

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

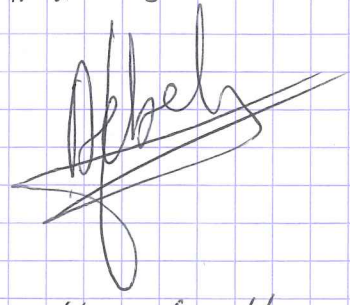
- de précision de la valeur numérique générée par le présence importante d'écloisses
 - d'impact sur la faune hébergeant dans les bois dont celui de Mr Debels se situant à proximité immédiate du projet
- Il précise qu'étant situé au lieu dit le Fond Joly l'impact visuel et sonore est plus important qu'au centre de la zone d'habitation de la Haie Noire.

Observateur rédigé par le CE par le contrôle de Mr J. Debels



Mr. J. Debels vient également au CE sur conseil de Mr Philippe Denoyelle dit à St Julien (59) 37 rue de la Patrie qui n'a pu se rendre à la permanence.

Le conseil en date du 17 Octobre 2019 sera annexé au rapport sous la référence Annexe A n° 23



- 56) Observateurs de Mme Anne Marie Lemaire dit à la Haie Noire (02) 15 rue de la rue de Roland et Mr Serge AUCHELET dit à la Haie Noire (02) 15 rue de la rue de Midan qui déclarent tous deux être opposés au projet de Parc Scolaire St Julien pour les motifs suivants:
- de la valeur de la valeur numérique du habitat,
 - perturbation visuelle (nombreux diptères)
 - impact sur le bien-être et sur la faune

- nuisance sur les axes nationaux des oiseaux et espèces divers qui traversent la plaine
- impact sur le passage de chevreuils qui viennent se reposer sur la parcelle 2140

Ils remettent au CE une note en date du 19/10/2019 accompagnée de 3 photos prises par leurs voisins (2 photos de chevreuils et une de chamois venant nicher à leur habitation)

Cette note et les 2 photos en annexes sont jointes au registre d'au quete sous le numero Annexe AR n° 24

~~celle~~ Sommaire

17) Observateur de Mr Michel AUGENSTREICH dit = St Sulpice, 23 Arde de la Naine qui déclare être favorable au projet de parc eolien de St Sulpice pour les motifs suivants:

- Ressource nécessaire pour les énergies nouvelles
- impact positif sur les finances de la commune
- pas d'impact négatif sur la santé humaine
- nuisance sonore supportable.

Observation redigée par le CE sous le contrôle de Mr Michel Augenstein.

Je prie vous en remerciant

18) Observateur de Mme Béatrice Molek dit = St Martin Rivier (Or) 3/ruce du Val Verdand qui déclare être opposée au projet de parc eolien de St Sulpice pour les motifs suivants

- proximité immédiate des habitations
- impact visuel et dénaturation du paysage

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUETEUR

- nuisance sonore (impact déjà existant par le parc-école de Vaux-Audijuy)
 - perturbations sur le NF animalier et risque sur l'exploitation d'une chèvre en projet
 - impact négatif sur les espèces animales vivant dans le bois situé au lieu dit "le Montellet" à moins de 170 m de l'école
- EN, E5 et E6
- la difficulté de recevoir un label "Gîte de France" pour bénéficier d'un gîte au sein de ce projet.

Observés reçus par le CE sous le contrôle de Mme B. Nolet.



19) Observateur le Mr Eric FLAYELLE dt = St Julien (59) 10 rue d'Escaupaut. qui se déclare favorable au projet de parc-école de St Julien par les motifs suivants:

- impact financier positif pour le communal
- solution propre adaptée aux énergies nouvelles
- absence d'incidence avérée sur le santé humaine
- nuisance sonore tout à fait raisonnable et supportable
- pas de nuisance particulière et prouvée sur les animaux
- pas de risque avéré de pollution par le nitrate "la Selle"

Observés reçus par le CE sous le contrôle de Mr E. Flayelle



EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

69) Observateur de Mr Bruno NOREAU dt = 10 rue de Bourmy St Julien Escaupaut. qui se déclare défavorable au projet de

Parc scolaire de St Sulpice pour les motifs suivants:

- impact visuel négatif par le multiplication des colonnes
- nuisance sonore entraînant des perturbations sur le sommeil
- insuffisance de la hauteur sur le débordement d'étage des colonnes
- décalage des poteaux immédiats par la présence d'ouvrants
- dénivellés des surfaces apiculés.
- impact négatif sur le paysage

Observations reçues par le CE vers le cahier de Mr B. Noreau



01) Remise au CE d'un courrier de Mr Georges FLANENET
 en date du 19 Octobre 2019, résident au Syndicat mixte
 de la Vallée qui se déclare favorable au projet de parc
 scolaire de St Sulpice et qui déclare sa motivation dans le
 courrier qui sera annexé au registre sous la référence Annexes A2
 n° 25.

02) Remise au CE lors de la permanence d'un courrier de Mr Jean Michel
 SZCZYR dit : Saint Sulpice 35 rue de Saint Omer qui
 indique être opposé à la construction du parc scolaire de St Sulpice
 pour les motifs évoqués dans sa lettre comportant une annexe
 au nom de l'Association Amicale de Pêche et de Protection du Nilouën
 Aquatique AAPPMA "La Truite Sulpicienne et Bénaoën"
 Cette lettre et son annexe sont portés au registre sous la
 référence Annexes A2 n° 25


 EMMANUEL PARENTY
 COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

63) Revenir au CE lors de la permanence d'un document intitulé "le Vieux Noulis de Nolaï" Aîné par M. JH. Lecocq dt 5 Nolaï (02110) 2 rue Fanch 206, ce document en date du 19/10/2019 étant annexé au registre d'enquête sous la référence Annexe AR n° 27 et par lequel M. Lecocq marque sa désapprobation sur l'implantation d'éoliennes.

64) Revenir au CE lors de la permanence d'un note ^{manuscrite} en date du 21/09/2019 de M. Yves Cochot demeurant à Hève Neversaise 18, rue de Nolaï qui marque son désaccord sur l'implantation d'éoliennes pour divers motifs notifiés dans cette note qui sera portée au registre d'enquête sous la référence Annexe AR n° 28

65) Revenir au CE par les services de la mairie de St Sulpice, d'une note en date du 11/10/2019 de M. Philippe YVATIO dt 5 Saint Sulpice (59) 21 rue de Reumont qui indique son désaccord sur l'implantation d'éoliennes sur le parc éolien de St Sulpice. Cette note sera annexée au registre d'enquête sous la référence Annexe AR n° 29

66) Revenir au CE par les services de la mairie de St Sulpice d'un avis reçu en Nolie le 10 Octobre 2019 émanant de Mme Valérie Blondiau dt 4 Grand Rue qui formule, à l'attention du Commissaire Enquêteur, son désaccord sur l'implantation d'éoliennes sur le parc éolien de St Sulpice en indiquant que sur une partie des terres refus au moment de ses parents figure le projet de parc éolien qui elle refuse catégoriquement, comme tous travaux de forage de puits qui pourraient intervenir

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Cette lettre datée du 8 Octobre 2019 sera annexée au registre
sous le numéro Annexe AR n° 30

(37)

Closure au Registre d'Enquête Relative par le Commissaire Enquêteur
le Samedi 19 Octobre 2019 à 14 heures

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUETEUR

EMMANUEL PARENTY
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le 19 Octobre 2019 à 14 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné PARENTY Emmanuel déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 34 jours consécutifs du 15 Septembre 2019 au 19 Octobre 2019 de heures à heures et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par 56 personnes (pages n° 1 à 36)

En outre, j'ai reçu 2 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1. - Lettre en date du 5/10/2019 de M. Philippe YUANO dlr R Secteur 21 rue de Reumont
- 2. - Lettre en date du 10/10/2019 de M. Marie Dalise Alardian dlr Bizuel (19) 4 Grand Rue
- 3. - Lettre en date du de M.

close 19/10/2019 EMMANUEL PARENTY COMMISSAIRE ENQUETEUR